

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 129

présenté par

Mme Descamps, Mme Auconie, M. Benoit, M. Brindeau, Mme Firmin Le Bodo, M. Herth,  
M. Lagarde, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer,  
M. Vercamer et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 2**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les entreprises européennes contribuent prioritairement par leurs savoir-faire à la reconstruction de Notre-Dame de Paris. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à s'inscrire dans la dynamique de la mobilisation et de la formation des nombreux corps de métiers nécessaires pour le patrimoine.

L'Europe dispose de compétences et de filières existantes : approvisionnement de pierres, de bois, etc. Ainsi, il est ici question d'atteindre plusieurs objectifs : mettre en exergue la vitrine de nos savoir-faire, qui sont souvent de taille artisanale ou des TPME – et susciter des vocations pour épouser les métiers de la charpente, la toiture, la taille de pierre, la restauration des vitraux, l'ornementiste, afin de disposer des compétences à long terme pour entretenir le patrimoine.